



Les adresses qui seront vidangé recevrons une lettre par la poste quelques semaines avant la date du passage. Les vidanges s'effectuent entre 7 h et 19 h.

Votre présence n'est pas requise lors de la vidange. L'entrepreneur vous remettra un document attestant que le travail a été accompli.

LISTE À COCHER

- **Dégagez les deux (2) couvercles** de votre fosse septique en laissant un espace libre d'au moins 15 cm (6 pouces) de plus large et de plus profond que le couvercle tel qu'illustré ci-contre. **Retirez les vis** qui retiennent les couvercles de plastiques. Vous n'avez pas à lever les couvercles, l'entrepreneur s'en charge.



- **Identifiez clairement l'emplacement** de l'installation septique afin de faciliter son repérage.
- Le terrain autour de la fosse septique doit être **exempt de tout obstacle** : ornements, jouets, etc.
- Le **site doit être sécuritaire et accessible** : chien attaché, clôture déverrouillée, etc.
- **Le numéro de l'immeuble** doit être visible à partir de la voie publique.
- **Le site sera prêt et dégagé** le lundi matin 7 h 00
- Une **aire de service destinée à recevoir le camion-vacuum** doit être localisée à 100 pieds ou moins de l'installation septique et avoir un dégagement minimal pour laisser passer le camion. Si plus de 100 pieds de boyaux sont requis, veuillez communiquer avec nous.
- SI VOUS POSSÉDEZ un système de **type Bionest muni d'une pompe**, la pompe devra être débranchée avant la vidange. Un écriteau devra être laissé près de la fosse pour indiquer que la pompe est hors tension.

Vidange sélective : La Municipalité a opté pour la vidange sélective des boues, partout où c'est possible. Cette technique éprouvée permet **de retourner l'eau filtrée** dans la fosse après la vidange. Il est donc normal qu'il reste de l'eau dans la fosse après le passage de l'entrepreneur.

La vidange sélective ne s'applique pas aux fosses scellées.